

# Soutien à la rénovation pédagogique du 1<sup>er</sup> cycle – Tutorat par les pairs

## Appel à manifestation d'intérêt

### Contexte

Dans le cadre des financements du projet Include ([include.unistra.fr](http://include.unistra.fr)) et de la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants), l'Université de Strasbourg soutient l'accompagnement des étudiants par des dispositifs de tutorat par les pairs, ainsi que l'accompagnement des tuteurs par des enseignants référents.

### Définition

Le tutorat par les pairs (ou tutorat étudiant) éligible à un soutien financier dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt doit viser avant tout :

- L'accompagnement méthodologique et disciplinaire ;
- L'accompagnement à l'appropriation du fonctionnement universitaire et des attentes académiques ;
- Le relais vers les personnes ressources appropriées.

En complément, l'étudiant tuteur peut être un interlocuteur de premier niveau, proche des préoccupations des étudiants accompagnés en leur proposant une écoute, des conseils et un soutien dans leur persévérance dans les études. Il n'a pas pour mission de résoudre les difficultés des étudiants accompagnés, mais aide ces derniers à les surmonter de manière autonome en prodiguant des conseils.

Le tutorat peut se faire de manière individuelle, en petit ou grand collectif. Dans l'idéal, le tutorat s'adresse à l'ensemble des étudiants et n'est pas réservé aux étudiants en difficulté. L'étudiant tuteur ne se substitue pas au rôle des enseignants et de l'équipe pédagogique. Ainsi, le tuteur n'a pas pour mission de former en première instance aux prérequis ou attendus d'un enseignement, mais de soutenir l'assimilation des notions abordées dans le cours par l'enseignant et de ses objectifs pédagogiques. Si cela s'avère nécessaire, il peut aborder certains prérequis en guise de rappel. Dans ce cadre, l'étudiant tuteur est régulièrement en contact avec l'enseignant et l'équipe pédagogique.

### Modalités

Dans le cadre de vacances étudiantes proposées aux tuteurs et tutrices, peuvent être rémunérées aux choix :

- les heures de face à face
- les heures de face à face et le temps de préparation
- le face à face, le temps de préparation ainsi que les temps de formation
- le face à face, le temps de préparation, les temps de formation et les temps de réunion (lancement, suivi, bilan)

La demande peut également inclure des financements pour des heures complémentaires afin de couvrir les heures de supervision qu'un enseignant proposerait aux tuteurs.

### **Durée du financement**

Le financement peut être obtenu pour 1 ou 2 ans, éventuellement renouvelable.

L'obtention d'un financement engage l'équipe pédagogique à transmettre annuellement :

- un bilan annuel du dispositif, quantitatif et qualitatif
- la transmission de données concernant le tutorat selon les demandes des financeurs externes
- la participation à d'éventuelles enquêtes sur le tutorat

### **Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature devront préciser les éléments suivants :

1. les missions qui seront assurées par les tuteurs (soutien disciplinaire, méthodologique, accueil, intégration, etc.) ;
2. la fréquence et l'organisation des séances de tutorat ;
3. la façon dont vous prévoyez de former vos tuteurs, de les suivre et de les accompagner tout au long de l'année ;
4. la façon dont vous prévoyez d'articuler les activités des tuteurs avec l'équipe pédagogique et les autres dispositifs de soutien en place ;
5. les moyens mis à disposition des tuteurs en terme de ressources et d'espaces ainsi que les moyens déployés pour donner de la visibilité au dispositif ;
6. la façon dont vous prévoyez de valoriser les tuteurs (qu'allez-vous rémunérer exactement, quelles sont les autres formes de valorisation prévues) ;
7. la gestion administrative du tutorat ;
8. la durée du financement demandé.

Ils devront être déposés via le formulaire du [Portail Formation](#), et seront examinés au fil de l'eau par le comité de pilotage du tutorat.

Contact

Pôle Appui à la réussite étudiante  
Institut de développement et d'innovation pédagogiques

**Université de Strasbourg**

Tél : +33.3 68 85 69 91

idip-reussite-etudiante@unistra.fr

www.idip.unistra.fr